



EPERNON
POLICE MUNICIPALE

Tél : 02.37.83.75.77

Fax : 02.37.83.74.23

@ : policemunicipale@ville-epernon.fr

PERMIS DE DÉTENTION D'UN CHIEN DE 1^{ère}
OU 2^{ème} CATÉGORIE

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°1 /2016

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EPERNON
DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Vu le Code Rural, et notamment ses articles L211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux ;

Vu l'arrêté SA-09-00881 du Préfet d'Eure et Loir, en date du 2 décembre 2009, dressant pour le département d'Eure et Loire, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du Code Rural ;

Vu l'arrêté n° SA-09-00644 du Préfet d'Eure et Loir, en date du 1^{er} octobre 2009, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents ;

Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : *Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du Code Rural est délivré à :*

- Nom : LE MOINE
- Prénom : Gwendoline
- Qualité : Propriétaire Détenteur X de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 1 Route de Droue 28230 EPERNON
.....
- Assurée au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances
.....

Numéro de contrat :

- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 05 juillet 2013
- Par : Patrick SIREDEY

